# Déclaration de conformité UE

**1. Équipement radio:** MCWIR0013 (Model W159-R)

**2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé:**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

**3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

**4. Objet de la declaration:**

- Chargeur sans fil 15W/2.5W

/Référence : MCWIR0013 (Model W159-R)

**5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:**

- **EMC (2014/30/EU):** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **RED (2014/53/EU):** directive sur les équipements radio
- **LVD (2014/35/EU):** Directive sur la basse tension
- **RoHS (2011/65/EU):** Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses

**6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **EN 300 330 V2.1.1 (2017-02)** Appareils à courte portée (SRD) ; Équipements radio dans la gamme de fréquences 9 kHz à 25 MHz et systèmes à boucle inductive dans la gamme de fréquences 9 kHz à 30 MHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la directive 2014/53/UE NORME EUROPÉENNE HARMONISÉE
- ✓ **EN 303 417 - V1.1.1 -** Systèmes de transmission d'énergie sans fil, utilisant des technologies autres que les faisceaux de radiofréquences dans les gammes 19 - 21 kHz, 59 - 61 kHz, 79 - 90 kHz, 100 - 300 kHz, 6 765 - 6 795 kHz ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive 2014/53/UE.
- ✓ **EN 301 489-3 V2.3.2 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 3 : Conditions spécifiques pour les appareils à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique**.**
- ✓ **EN 301 489-1 V2.2.3** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique NORME EUROPÉENNE HARMONISÉE
- ✓ **EN IEC 62311:2020 :** Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz)

- ✓ **EN IEC 62368-1:2020+A11:2020 :** Équipements audio/vidéo, d'information et de communication - Partie 1 : Exigences de sécurité. (Approuvée par l'Asociación Española de Normalización en avril 2020)
- ✓ **IEC 62321-3-1:2013 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X
- ✓ **ISO 17075-1:2017 :** Cuir. Détermination chimique de la teneur en chrome(VI) du cuir Méthode colorimétrique
- ✓ **IEC 62321-12:2023 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 12 : Détermination simultanée - Polybromobiphényles, polybromodiphényléthers et phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse
- ✓ **IEC 62321-4:2013+A1:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 4 : Détermination du mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-5:2013 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et les produits électroniques et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **IEC 62321-6:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse (GC-MS) (Ratifiée par AENOR en octobre 2015).
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les revêtements métalliques colorés et incolores protégés contre la corrosion par la méthode colorimétrique (Ratifié par AENOR en février 2016.)
- ✓ **IEC 62321-7-2:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)
- ✓ **IEC 62321-8:2017 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), pyrolyse/désorption thermique-chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (Py/TD-GC-MS) (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)

**7. Informations complémentaires:**

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L.:

**Ville et date:**
Barcelone, 02 Fevrier 2024

**Signature et fonction:**
Manuel Hässig
CEO